

MBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Conseil des droits de l'homme

17^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen du rapport de la République de Maurice

**Déclaration de Son Excellence
Madame Nakpa POLO, Ambassadeur,
Représentant Permanent**

Mercredi, 23 octobre 2013

14 h30 – 18 h

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation Mauricienne et remercie le Chef de délégation pour les évolutions positives mentionnées dans sa déclaration liminaire.

Ma délégation salue l'attachement du Gouvernement Mauricien au renforcement de la démocratie, à l'édification d'une Nation et à une plus grande consolidation des libertés et des droits fondamentaux des citoyens mauriciens, en dépit des capacités limitées dont dispose ce pays et en tant que petit Etat insulaire.

Dans le domaine normatif, ma délégation prend note de l'adoption de nouveaux textes de loi et de la ratification de certains instruments internationaux en vue d'assurer au mieux la protection des droits de l'homme.

Ma délégation se réjouit du fait que Maurice depuis son premier examen, en février 2009, a donné effet à toutes les recommandations acceptées, en particulier celles relatives aux droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées. Le Togo recommande à Maurice de retirer ses réserves sur la convention relative aux droits des personnes handicapées.

Enfin, ma délégation prend favorablement note des mesures prises par le Gouvernement Mauricien en faveur des groupes vulnérables à travers le Ministère de l'intégration sociale et de l'émancipation économique dont l'objectif principal est d'éliminer la pauvreté absolue et favoriser leur accès au logement.

Je vous remercie !